



**CNS**

COMITÉ NATIONAL DE SURVEILLANCE DES  
ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE,  
L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

**CIM**

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE  
CONTRE LA TRAITE, L'EXPLOITATION  
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

# ACTIONS MENÉES PAR LA CÔTE D'IVOIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

2012-2022

# CHIFFRES CLÉS

PLUS DE  
**10 000**



enfants vulnérables et victimes de traite et d'exploitation  
secours



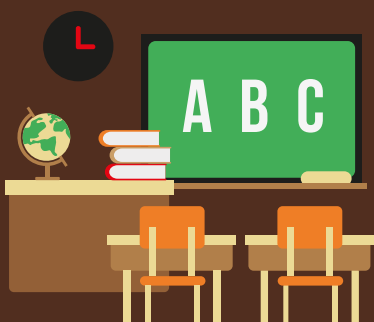
PLUS DE  
**1 000**

trafiquants  
d'enfants arrêtés  
et condamnés à  
des peines  
d'emprisonnement  
ferme

PLUS DE  
**300 000**



femmes ont bénéficié du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte  
d'Ivoire (FAFCI), pour le financement d'Activités Génératrices de  
Revenus. Le FAFCI a été mis en place par la Première Dame,  
Madame Dominique OUATTARA



PLUS DE  
**40 000**

salles de classe  
primaires et préscolaires  
construites et équipées  
dans les zones rurales



# INTRODUCTION

Le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS), est la principale structure nationale spécialisée dans la lutte contre ces fléaux en Côte d'Ivoire

Il est présidé par Madame Dominique OUATTARA, Première Dame de Côte d'Ivoire.

Le CNS travaille par ailleurs en étroite collaboration avec de nombreuses structures nationales et internationales intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant, pour prévenir et éliminer la traite et le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

**Le CNS a été créé par Décret  
n° 2011-366 du 03 novembre 2011**

## SOMMAIRE

Contexte et justification : .....	4
Les mesures prises par la Côte d'Ivoire : .....	5
Les actions au niveau national : .....	7
Les actions au niveau international : .....	14
Les principaux défis de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire : .....	19

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le travail des enfants, une menace persistante pour les droits des enfants et un enjeu majeur pour la durabilité de la chaîne d'approvisionnement des matières premières, particulièrement le cacao

Le travail des enfants constitue une **violation de plusieurs droits fondamentaux** de l'enfant, notamment le **droit à l'éducation**, le **droit à la santé** et le **droit à la protection**. Faire travailler un enfant affecte son épanouissement physique et mental et hypothèque son avenir.

Le travail des enfants représente également une des menaces les plus sérieuses pour la durabilité de l'économie cacaoyère en raison des risques permanents **d'embargo** sur le cacao ivoirien de la part des pays consommateurs, qui accusent la Côte d'Ivoire d'utiliser la main-d'œuvre enfantine dans la production de son cacao.

C'est le cas de l'Union Européenne qui a décidé d'adopter des règlements pour interdire l'importation du cacao qui ne respecte pas les normes de **durabilité environnementale, sociale et économique de production**. C'est-à-dire que désormais, s'il est prouvé que le cacao est produit en détruisant la forêt, ou en utilisant les enfants comme travailleurs, ou si les producteurs ne perçoivent pas un revenu suffisant, ce cacao ne sera pas acheté par les pays de l'Union Européenne.

### Le poids économique et social du cacao pour la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est le leader mondial du cacao avec une production annuelle de **plus de deux millions de tonnes enregistrées en 2020**, représentant environ **45%** de la production mondiale.

Le cacao contribue pour plus de **14%** du Produit Intérieur Brut (PIB) et assure plus de **40%** des recettes d'exportation du pays. Il représente par ailleurs un patrimoine culturel et économique vital dans la société ivoirienne car plus de **20% de la population**, soit environ **six millions de personnes** tirent directement leurs ressources économiques de la culture du cacao.

**A ce titre, un embargo sur le cacao ivoirien du fait du travail des enfants, aura des conséquences économiques et sociales dramatiques pour le pays.**

## LES MESURES PRISES PAR LA CÔTE D'IVOIRE

La lutte contre le travail des enfants a été érigée au rang de priorité nationale par le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**.

C'est à ce titre que dès son accession au pouvoir en 2011, il a pris des mesures urgentes pour combattre le phénomène dans tous les secteurs d'activités économiques sur l'ensemble du territoire national.

### La création de deux Comités Nationaux chargés de la lutte contre le travail des enfants

- **Le Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM) a été créé par décret n°2011-365 du 3 novembre 2011.**

Il est présidé par le Ministre en charge du Travail, avec pour Vice-Président, la Ministre en charge de l'Enfant. Ce Comité comprend 13 Ministères Techniques et a pour mission principale de **concevoir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.**

- **Le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS) a été créé par décret n°2011-366 du 3 novembre 2011.**

Il est présidé par la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, **Madame Dominique OUATTARA**, en raison de son attachement au bien-être des enfants et à la défense de leurs droits depuis de nombreuses années. Outre le Conseil du Café-Cacao et les Organisations du Système des Nations Unies, le CNS comprend plusieurs Organisations non gouvernementales reconnues en matière de protection des droits de l'enfant.

**Le CNS a pour missions de suivre et d'évaluer les actions du Gouvernement en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et le**



## L'adoption de lois spécifiques

- **Loi n°2010-272 du 30 septembre 2010** portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants
  - **Loi n°2016-1111 du 8 décembre 2016** relative à la lutte contre la traite des personnes
  - **Loi n°2018-571 du 13 juin 2018** relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants
- Par ailleurs, le pays a adopté une liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, et une liste des travaux légers autorisés aux enfants de 13 à 16 ans. Il s'agit de :
- **L'Arrêté n°2017-017 MEPS/CAB du 2 juin 2017** déterminant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans ;
  - **L'Arrêté n°2017-016 MEPS/CAB du 2 juin 2017** déterminant la liste des travaux légers autorisés aux enfants âgés de 13 à 16 ans.
- Ces lois permettent de poursuivre, d'arrêter et de condamner les trafiquants d'enfants à des peines d'emprisonnement fermes.
- De 2012 à ce jour, plus de 1000 trafiquants d'enfants ont été arrêtés et déférés devant les tribunaux.**

6

## L'instauration de l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans

La Côte d'Ivoire a instauré depuis 2015, **l'école gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans** à travers la mise en œuvre de la loi n°2015-635 du 17 Septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement.

Cette mesure permet de soustraire les enfants aux risques de travail des enfants en les maintenant dans le système éducatif jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi qui est fixé à 16 ans.

## La fixation de l'âge minimum d'accès à l'emploi à 16 ans

La Côte d'Ivoire a fixé l'âge minimum d'admission à l'emploi à **16 ans. L'âge minimum d'admission à l'emploi était par le passé fixé à 14 ans.**

Ce rehaussement de l'âge minimum d'accès à l'emploi avait pour objectif d'empêcher que l'enfant n'abandonne prématurément l'école pour être employé dans une activité économique avant l'âge de fin de la scolarisation obligatoire. Cette mesure a été prise à travers **la révision du code du travail en 2015, il s'agit de la loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du travail.**



## LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les actions de lutte contre la traite et le travail des enfants se sont réalisées aussi bien au **niveau national** qu'au **niveau international**.

### LES ACTIONS AU NIVEAU NATIONAL

7

#### L'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (PAN)

Sous le leadership et la conduite de la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, Présidente du CNS, **trois Plans d'Action Nationaux** de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (PAN), ont été élaborés et mis en œuvre.

- PAN 2012-2014, avec un budget de plus de 13 milliards de FCFA, soit environ 20 millions d'Euros.
- PAN 2015-2017, avec un budget de plus de 13 milliards de FCFA, soit environ 20 millions d'Euros.
- PAN 2019-2023, avec un budget de plus de 76 milliards de francs CFA, soit plus de 116 millions d'Euros.

Le PAN 2019-2023 avait pour ambition d'intensifier les efforts et de s'attaquer aux causes profondes du phénomène, à travers la réduction des facteurs de vulnérabilité des enfants et de leurs familles, tels que la pauvreté et l'accès limité des communautés rurales aux infrastructures sociales de base.

# PRÉSENTATION DES ACTIONS

Ces trois Plans d'Action Nationaux organisent la réponse nationale autour de 4 axes stratégiques, à savoir :

- La Prévention du travail des enfants
- La protection des enfants victimes ;
- La poursuite et la répression des trafiquants ;
- La coordination et le suivi-évaluation des actions.

## DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION

Diverses actions ont été menées, il s'agit entre autres de :

La réalisation de vastes campagnes de sensibilisation et de communication à travers le pays



En vue de sensibiliser et d'informer les populations sur l'interdiction de la traite, de l'exploitation et du travail des enfants, le CNS a lancé une vaste campagne de communication par affichage et mass-médias, et réalisé des campagnes de proximité dans les zones rurales.

**A ce jour, tous les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire sont sensibilisés et connaissent les travaux dangereux qu'ils ne doivent pas confier aux enfants de moins de 18 ans.**

### Le renforcement des capacités des acteurs

De 2012 à ce jour, plus de **100 000 acteurs** de divers corps professionnels ont été formés sur la lutte contre le travail des enfants. Il s'agit entre autres, des **Préfets**, des **Sous-Préfets**, des **Magistrats**, des **Inspecteurs du Travail**, des **Policiers**, les **Gendarmes**, des **Journalistes**, des **Travailleurs Sociaux** et des **Présidents de coopératives** de producteurs de cacao et des **Artistes**.



Ces formations avaient pour objectifs de leur donner les outils et les compétences nécessaires pour leur permettre de jouer plus efficacement leur rôle dans la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

## L'amélioration de l'accès des enfants à l'éducation

De 2012 à ce jour, plus de **40 000 salles** de classe préscolaires, primaires, et secondaires ont été construites et équipées par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers. Ces actions ont contribué à améliorer le taux de scolarisation des enfants vivant dans les zones cacaoyères, qui est passé de **59%** en 2009 à plus de **90%** à ce jour.



## L'amélioration du revenu des producteurs de cacao et des conditions de vie des populations vulnérables

La Côte d'Ivoire a instauré un **prix minimum garanti** aux producteurs de cacao correspondant à **60 %** du prix CAF (Coût, Assurance, Fret). Cette mesure permet de garantir le revenu du producteur à un seuil minimum pour atténuer l'impact de la baisse du prix du cacao sur le marché international. Cette mesure a été renforcée par l'application du **Différentiel de Revenu Décent (DRD)** de **400 dollars** la tonne de cacao payable directement aux producteurs. Il s'agit d'une initiative conjointe du Ghana, de la Côte d'Ivoire et de l'Industrie du cacao et du chocolat, pour améliorer le revenu des producteurs et lutter contre la pauvreté.

Pour renforcer ces mesures de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement ivoirien met en œuvre un ensemble de programmes sociaux tels que :

- **La couverture maladie universelle (CMU) ;**
- **Le programme des filets sociaux productifs** qui permet de faire des transferts monétaires aux ménages pauvres ;
- **Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)**, présidé par la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, qui de 2012 à ce jour, a permis à plus de **300 000** femmes de bénéficier de microcrédits pour le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

## DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES

### Le renforcement du dispositif institutionnel d'accueil et de prise en charge des enfants victimes de traite et d'exploitation

**La Fondation Children Of Africa** a construit et équipé **3 centres d'accueil** et de transit pour la prise en charge des enfants victimes de traite et d'exploitation. Le premier à **Soubré**, dans la zone cacaoyère, le deuxième à **Bouaké**, au centre du pays, principale zone de transit de la traite des enfants et à **Ferkessedougou**, dans le nord du pays, principale porte d'entrée de la traite transfrontalière des enfants.

Ces centres permettent d'apporter une assistance médicale, psychologique, nutritionnelle et éducative aux enfants, le temps de retrouver leurs familles et de réaliser leur intégration scolaire et familiale ou leur retour dans leur pays d'origine.

### La mise en place de mécanismes d'alerte et de protection de l'enfance

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale déploie à travers le pays, le Système d'Observation et de Suivi du travail des enfants en abrégé **SOSTECI**.

Par ailleurs, le Ministère de la Femme de Famille et de l'Enfant a mis en place deux lignes vertes gratuite, la **116** et la **1308** pour permettre aux populations de signaler les cas de traite, d'exploitation et de travail des enfants. Plus de **10 000 enfants à risque ou victimes de traite, d'exploitation et de travail des enfants ont été secourus** à ce jour.





## DANS LE DOMAINE DE LA POURSUITE ET DE LA RÉPRESSION

### La création des Unités spécialisées de la Police dans le domaine de la lutte contre la traite et le travail des enfants

Grâce au plaidoyer mené par la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a créé en 2020, **six Antennes Régionales de police** chargées de la lutte contre la traite et le travail des enfants.

Il s'agit de **l'Arrêter N°0197/MSPC/CAB du 18 Juin 2020 portant création des services régionaux de la Police Judiciaire**, à savoir six (06) antennes de la Sous-Direction de la Lutte contre le Trafic d'Enfants et la Délinquance Juvenile à **BOUAKÉ, KORHOGO, MAN, BONDOUKOU, SAN PEDRO et SOUBRÉ**.

L'objectif visé est de déployer cette brigade de police à l'intérieur du pays et de permettre une lutte de proximité à travers un maillage plus serré du territoire national.

### La réalisation d'opérations de police et de patrouilles aux frontières

Des opérations de police de lutte contre la traite et le travail des enfants dans les secteurs du cacao et des mines ont été réalisées avec l'appui d'INTERPOL et de l'Organisation Internationales pour les Migrations (OIM), il s'agit de :

- **Opération « NAWA 2 »**, réalisée dans les départements de Soubré et Méagui en 2021
- **Opération "BIA 3"**, réalisée à Aboisso/Noé en 2019
- **Opération "AKOMA"**, réalisée à San Pedro en 2015
- **Opération "NAWA"**, réalisée à Soubré en 2014

## L'arrestation et la condamnation de trafiquants d'enfants

A ce jour plus de **1000 personnes** ont été arrêtées et déférées devant les tribunaux



## DANS LE DOMAINE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI-ÉVALUATION

### L'organisation de réunions périodiques de coordination et de suivi-évaluation

Sous la présidence de la Première Dame, des réunions régulières entre le CNS, le CIM et leurs partenaires publics et privés sont organisées pour faire le suivi de la mise en œuvre des projets et du Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

A titre d'exemple, le **20 octobre 2021** s'est tenue la réunion bilan à mis parcours du Plan d'Action National 2019-2023.



## La réalisation de visites de terrain

Le CNS et le CIM organisent régulièrement des visites de terrain pour suivre la mise en œuvre des projets en matière de lutte contre le travail des enfants afin de vérifier leur cohérence et leur alignement avec les axes prioritaires du Plan d'Action national.

## La mise en place d'un système national de traçabilité du cacao

La Côte d'Ivoire, à travers le Conseil du Café-Cacao, a lancé le processus de traçabilité du cacao. Ce processus a débuté en avril 2019 par une vaste opération de recensement des producteurs de café-cacao et la géolocalisation de leurs vergers. Ce processus sera renforcé par l'adoption de la norme régionale de cacao durable initiée conjointement avec le Ghana.



# LES ACTIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL

Au niveau international, la Première Dame de Côte d'Ivoire, **Madame Dominique OUATTARA**, a initié et entrepris des rencontres de haut niveau afin de communiquer sur les efforts de la Côte d'Ivoire, mais également pour partager les expériences en matière de lutte contre la traite et le travail des enfants, dans le but de susciter l'implication des partenaires internationaux dans cette lutte.

## DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE TRANSFRONTALIÈRE DES ENFANTS

### La signature d'accords de coopération

Sous l'égide de la Première Dame, plusieurs accords de coopération ont été signés entre la Côte d'Ivoire et les pays frontaliers pour lutter en amont contre la traite transfrontalière des enfants, il s'agit entre autres de :

- L'Accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Ghana en 2016 ;
- L'Accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso en 2013 ;
- L'Accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Mali réactivé en 2011.

### La conférence des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel sur la lutte contre la traite transfrontalière et le travail des enfants

La Première Dame de Côte d'Ivoire, Madame Dominique OUATTARA, en sa qualité de Présidente du CNS a organisé en octobre 2017 à Abidjan, une conférence des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel qui a enregistré la présence de 14 pays à savoir : le **Bénin**, le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Gambie**, le **Ghana**, la **Guinée**, la **Guinée Bissau**, le **Mali**, la **Mauritanie**, le **Niger**, le **Nigeria**, le **Sénégal**, la **Sierra Léone**, et le **Tchad**. Cette conférence a permis d'obtenir le soutien des Premières Dames et la signature d'accords avec les pays de la sous-région.



## DANS LE DOMAINE DES PLAIDOYERS INTERNATIONAUX

### Le plaidoyer mené par la Première Dame auprès des personnalités étrangères

En 2019, **Madame Dominique OUATTARA**, Première Dame et Présidente du CNS, accompagné de l'actuel **Premier Ministre, Monsieur Patrick ACHI**, a conduit une mission de haut niveau aux Etats Unis d'Amérique pour rencontrer les autorités américaines suite à la saisine des douanes américaines par **deux Sénateurs américains, Ron Wyden (Oregon) et Sherrod Brown (Ohio)**, qui demandaient d'interdire l'importation du cacao ivoirien sur le marché américain du fait du travail des enfants dans la production de cacao.

Cette mission de haut niveau a permis à la Côte d'Ivoire de renforcer sa coopération avec le Gouvernement américain dans la lutte contre le travail des enfants.

Par ailleurs, la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, a mené des plaidoyers en Europe et aux Etats Unis d'Amérique, auprès de hautes personnalités telles que la **Secrétaire d'Etat Américaine, Madame Hilary CLINTON**, le **Sénateur Tom HARKIN** et le **Congressman Eliot ENGEL**, dans le but de leur présenter les efforts déployés par la Côte d'Ivoire pour lutter contre la traite et le travail des enfants en vue de bénéficier de leurs conseils.



### Les réunions de haut niveau sur la méthodologie de dénombrement des enfants travailleurs

- La Première Dame a également eu des rencontres avec les Ministres en charge du Travail de l'**USDOL**, afin de discuter de **la méthodologie des enquêtes sur le dénombrement des enfants travailleurs**. Ces réunions avaient pour but de prendre de mesures pour éviter les amalgames entre les enfants des paysans qui accompagnent leurs parents au champ après l'école, et les enfants qui sont astreints au travail sans avoir la possibilité d'aller à l'école.
- La Première Dame a également conduit une mission auprès de **Monsieur Guy RIDER, Directeur Général de l'OIT à Genève, en 2016**, pour discuter de la prise en compte des travaux légers et socialisants dans la définition des critères de mesure du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Cette mission a abouti à l'élaboration en 2017, d'une liste des travaux légers autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans. Ce qui n'était pas le cas auparavant.





## DANS LE DOMAINE DES RENCONTRES INTERNATIONALES DE HAUT NIVEAU

La Première Dame de Côte d'Ivoire, **Madame Dominique OUATTARA**, a conduit plusieurs missions pour participer à des rencontres internationales de haut niveau sur la question du travail des enfants.

Ces missions ont permis de présenter les mesures prises et les actions mises en œuvre par la Côte d'Ivoire pour éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de ses matières premières. Il s'agit entre autres des rencontres suivantes :

- **Les réunions annuelles du Groupe de Coordination des Actions de lutte contre le Travail des enfants dans la Cacaoculture** (CLCCG : Child Labor in Cocoa Coordinating Group). Ce groupe de travail comprend la Côte d'Ivoire, le Ghana, les Etats Unis d'Amérique, l'Industrie du Cacao et du Chocolat et le Bureau du Congressman Eliot Engel. Ces réunions permettent de faire le suivi et d'évaluer les efforts de chaque partie prenante dans la mise en œuvre du Protocole de Harkin-Engel.
- La participation de la Côte d'Ivoire, à travers le CNS, **aux rencontres internationales de haut niveau sur la lutte contre le travail des enfants**, telles que :
  - **la conférence mondiale sur le cacao**, organisée par l'ICCO (Abidjan en 2012 ; Amsterdam en 2014 ; Bavaro en 2016 et Berlin en 2018) ;
  - **la rencontre d'échanges avec le Département Afrique de l'Atlantic Council**, en juin 2015 à Washington, DC ;
  - **la réunion consultative pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord sur l'Alliance 8.7** des Objectifs de Développement Durable (ODD), en septembre 2016 à Abidjan ;
  - **le dialogue de haut niveau sur l'Alliance mondiale** visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail des enfants, lors du lancement officiel de ladite Alliance mondiale par l'OIT, en septembre 2016 à New York ;
  - **la Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants**, en 2014 à Brasilia et en 2017 à Buenos Aires en Argentine.

*Grâce à toutes ces actions, les indicateurs montrent que les résultats des efforts de la Côte d'Ivoire sont de plus en plus positifs.*

*En effet, selon les enquêtes par grappes à indicateurs multiples de 2012 et 2016, le taux de prévalence nationale du travail des enfants est en baisse passant de 39% en 2012 à 31,3% en 2016.*

*Le taux de scolarisation des enfants dans la zone cacaoyère a également augmenté, passant de 59% en 2009 à plus de 90% à ce jour.*

*Par ailleurs, de 2014 à 2019, le Département du Travail des Etats Unis a classé la Côte d'Ivoire parmi les 12 pays ayant enregistré des « avancées significatives » dans la lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture. Il s'agit de la plus haute distinction attribuée par le Gouvernement américain aux pays qui font des efforts pour éliminer le travail des enfants. La Côte d'Ivoire a obtenu ce rang six années de suite.*

*En 2019, la Côte d'Ivoire a satisfait aux critères de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour devenir un Pays pionnier de l'Alliance 8.7 des ODD (Objectifs de Développement Durable). Ce titre signifie que la Côte d'Ivoire est reconnue par l'OIT comme un pays modèle en matière de lutte contre le travail des enfants et le pays maintient ce rang à ce jour.*

# LES PRINCIPAUX DÉFIS DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Plusieurs défis existent, au nombre desquels, il convient de citer :

- **La traçabilité de la chaîne d'approvisionnement du cacao** qui est devenu à ce jour un impératif de durabilité de la filière.
- **La problématique du travail des enfants dans des forêts protégées.** La question de la culture clandestine du cacao dans certaines forêts classées favorise la persistance du travail des enfants car ceux-ci échappent aux actions de remédiation.
- **La question de l'application effective des accords bilatéraux et multilatéraux** signés par la Côte d'Ivoire avec les pays voisins pour lutter contre la **traite transfrontalière des enfants** ;
- **La problématique du travail des enfants dans les mines artisanales clandestines.** En effet, **l'orpaillage illégal et clandestin** met en péril la survie et l'éducation des enfants qui y sont employés, mais également met en péril l'environnement de vie des populations des zones concernées.
- **La question de la communication et de la visibilité au niveau international des efforts de la Côte d'Ivoire** dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants. En effet, la Côte d'Ivoire et ses partenaires réalisent des efforts importants sur le terrain pour lutter contre la traite et le travail des enfants, mais malheureusement, ces efforts sont peu connus par la communauté internationale.



**Le CNS**, grâce au leadership de sa Présidente, **Madame Dominique OUATTARA**, constitue l'instrument catalyseur des efforts en matière de lutte contre la traite et le travail des enfants en Côte d'Ivoire. Les initiatives que le CNS a conduit ou coordonné, tant au niveau national qu'au niveau international, ont permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des progrès appréciables dans ce domaine ces 10 dernières années.

La Côte d'Ivoire est déterminée à poursuivre et intensifier ses efforts pour la production d'un cacao durable respectueux des normes environnementales, économiques et sociales.

---

# CNS

**COMITÉ NATIONAL DE SURVEILLANCE DES  
ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE,  
L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL DES ENFANTS**

Cocody Ambassades - Rue Booker Washington - 08 BP 1122 Abidjan 08 - CÔTE D'IVOIRE  
Tél : (225) 27 22 48 03 03 – Fax: (225) 27 22 48 03 14 / 15

E-mail : [cns@1eredame.ci](mailto:cns@1eredame.ci)